



**NATIONS
UNIES**

UNEP/EA.6/1



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
11 juillet 2023

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sixième session**

Nairobi, 26 février–1^{er} mars 2024
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Rapport du Comité des représentants permanents.
5. Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d'environnement.
6. Programme de travail et budget et autres questions administratives et budgétaires.
7. Participation des parties prenantes.
8. Contributions aux réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable et mise en œuvre du volet environnemental du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Débat de haut niveau.
10. Coopération avec les accords multilatéraux sur l'environnement¹.
11. Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de l'Assemblée pour l'environnement.
12. Adoption des résolutions, des décisions et du document final de la session.
13. Élection des membres du Bureau.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport de la session.
16. Clôture de la session.

¹ Demande d'inscription à l'ordre du jour provisoire de la sixième session formulée par la Présidente de l'Assemblée pour l'environnement au nom du Bureau de l'Assemblée pour l'environnement ([UNEP/EA.6/15](#)).